

VOUS ÊTES VTC ET VOUS VOULEZ RETROUVER FACILEMENT VOS CLIENTS À LEUR ARRIVÉE ?

Les parkings Pro Pré-réservés sont là pour vous.

Des espaces réservés aux professionnels du transport, aux plus près des terminaux.

Une signalétique adaptée afin de guider les passagers vers ces parkings depuis la salle de livraison bagages.

Des tarifs plus avantageux que ceux d'une dépose-minute ou d'un parking public.

Les dépose-minutes et linéaires professionnels sont exclusivement réservés à la dépose de passagers sous peine de sanctions.

COMMENT EN PROFITER ?

1

CRÉEZ VOTRE COMPTE

<https://www.parisAeroport.fr/entreprises/services-aux-entreprises/parking-pro>

2

ACHETEZ UN BADGE D'ACCÈS RFID PAR VÉHICULE À 60€ TTC

L'accès se fait exclusivement par badge RFID.

Païement en ligne par carte bancaire.

Le badge vous est expédié dès réception et validation de la conformité réglementaire des documents demandés



3

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE EN FONCTION DE VOS VÉHICULES ET DE LA FRÉQUENCE DE VOS PASSAGES MENSUELS.

Aéroports de Paris, société anonyme au capital de 296 881 806 euros, dont le siège social est 1 rue de France 93290 Tremblay-en-France, immatriculée sous le numéro SIREN 552 016 628 RCS Bobigny et le code APE 52.23Z. Ne pas jeter sur la voie publique. | WALK+

QUELS DOCUMENTS SONT NÉCESSAIRES POUR CRÉER SON COMPTE ?

Document concernant l'entreprise : Kbis ou déclaration Auto-Entrepreneur.

Document concernant l'aptitude professionnelle : licence de transport de personnes, inscription au registre des exploitants de voitures de transport avec chauffeur, carte professionnelle, copie de macaron EVTC (**un document par badge**).

Document concernant le véhicule : carte grise ou contrat de location si le véhicule est loué (**un document par badge**).

Se référer aux conditions particulières de vente pour plus d'informations.

La validité d'un badge ne pourra excéder 5 ans.

COMMENT NOUS CONTACTER

Information, création de compte et commandes sur :

[ParisAeroport.fr/entreprises/services-aux-entreprises/parking-pro](https://www.parisAeroport.fr/entreprises/services-aux-entreprises/parking-pro)

Votre agence de rattachement peut être contactée à l'adresse suivante :

Pour les clients des départements 78, 91 et 94 :

parkingproorly@adp.fr

Pour les clients des autres départements :

parkingpro@adp.fr



PARKING PRO PRÉ-RÉSERVÉS

L'OFFRE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS DU TRANSPORT DE PERSONNES.

DÉCOUVRIR LES OFFRES

Avec les abonnements, profitez d'1 heure de stationnement incluse.

Abonnement	tarif annuel en € TTC	jusqu'à 1 h	1 h à 2 h	2 h à 3 h	plus de 3 h
Véhicules légers	290 €	offert	8 unités (*)	15 unités (*)	suspension du badge 1 mois
Motos	145 €				

(*) En cas de compte débiteur, l'abonné devra contacter son agence de rattachement pour régler son dépassement (unités décomptées au tarif forfait affaire)

1 véhicule = 1 abonnement

Avec les forfaits, achetez un crédit d'unités ajusté à votre usage.

Forfaits	Découverte	Avantage	Affaire	Privilège
Crédit d'unités	15 unités	50 unités	150 unités	600 unités
Véhicules légers	60€ TTC	150€ TTC	300€ TTC	900€ TTC
Motos	30€ TTC	75€ TTC	150€ TTC	450€ TTC

	moins de 10 min.	de 10 à 40 min.	de 40 min. à 1 h	1 h à 2 h	2 h à 3 h	plus de 3 h
décompte d'unités	0	1 unité	2 unités	8 unités	15 unités	suspension du badge 1 mois

Un forfait peut être partagé par l'ensemble des véhicules de votre flotte, équipés individuellement de badges RFID

Df] j U'UV'Y'Ui %'f'↑ Jb'&\$%&#HJ 5 'Udd'J'WUV'Y' : '&\$'i

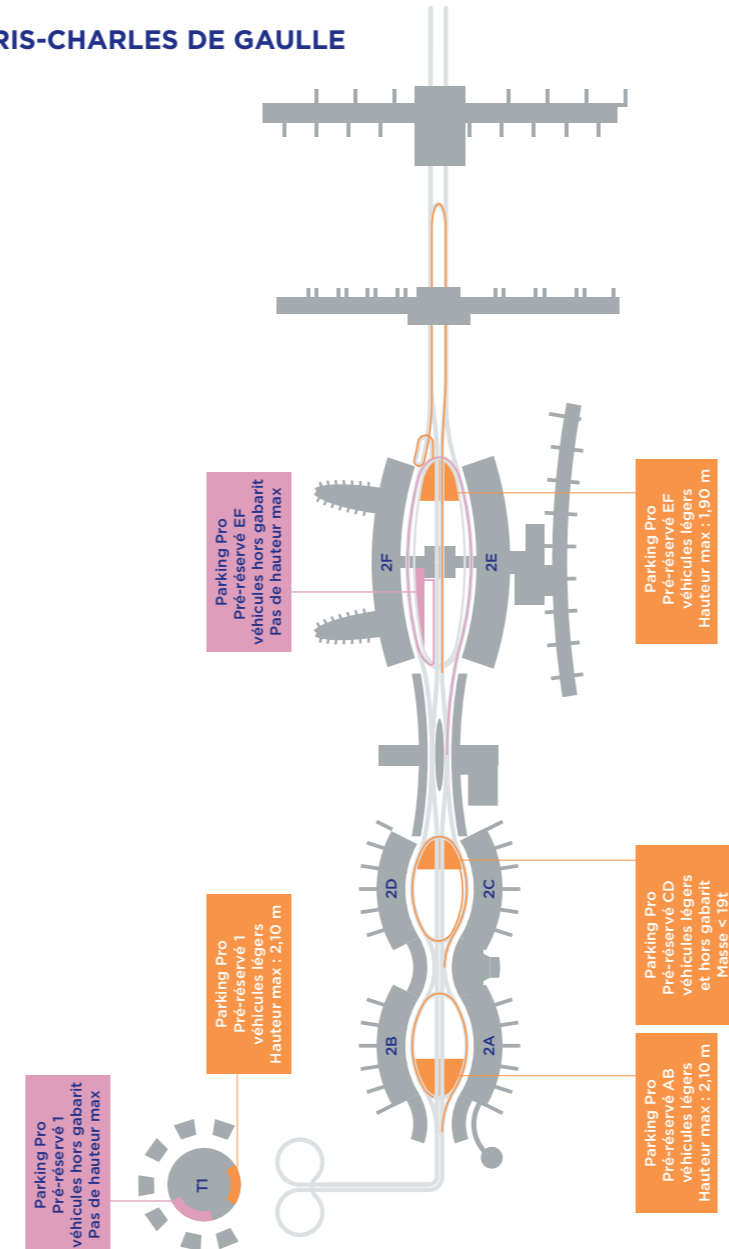
COMMENT BIEN CHOISIR SON OFFRE ?



RETROUVEZ VOS PARKINGS PRO PRÉ-RÉSERVÉS

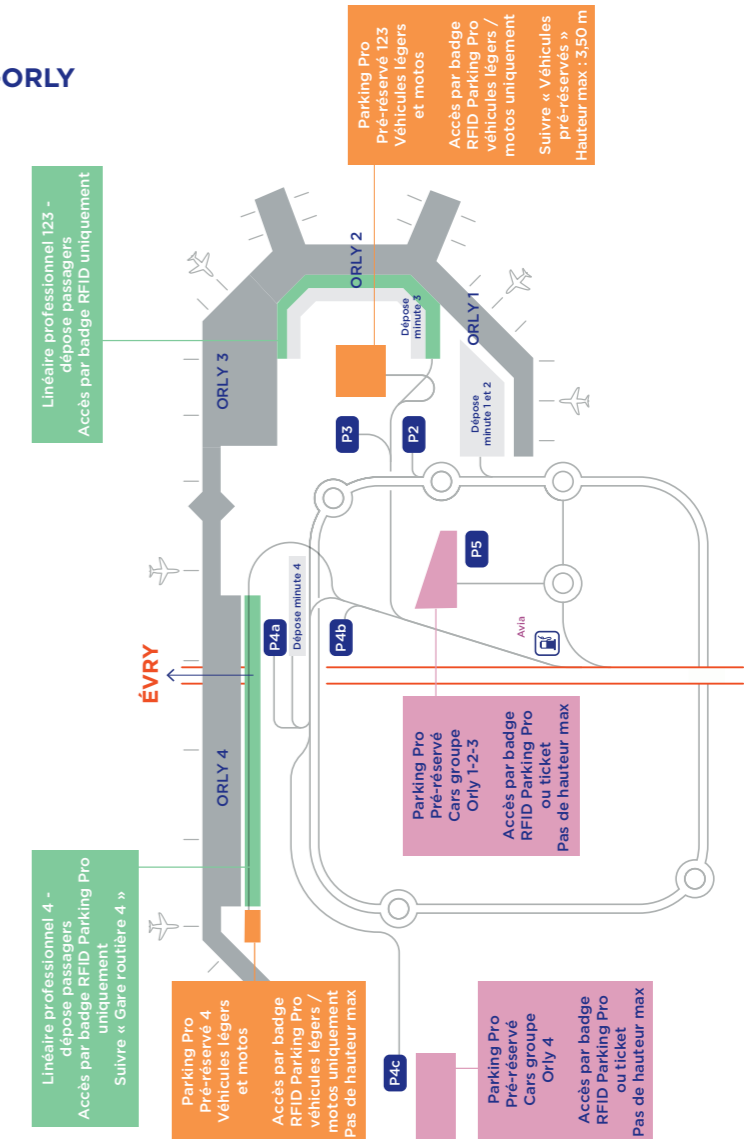
Pour mieux guider vos clients, une signalétique spécifique « Parkings Pré-réservés » balise l'ensemble du parcours dans les terminaux depuis la salle de livraison bagages jusqu'à ces parkings.

PARIS-CHARLES DE GAULLE



Pour accéder à un Parking Pro Pré-réservés, suivre la direction du terminal auquel il est rattaché Pour le Parking Pro Pré-réservé EF véhicules légers suivre indication routière terminal 2F puis PEF.

PARIS-ORLY



Attention : plus de tarification ticket dans les parkings pré-réservés pour les véhicules légers et motos de Paris-Orly à compter du 1^{er} juin 2021. Le badge RFID deviendra donc obligatoire.